



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

RAPPORT

PRÉSENTÉ

à l'Académie Royale

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

De Lyon,

Au nom de la Commission chargée d'examiner les Mémoires
des concurrents sur la question : « Quel est le meilleur
« système d'éducation et d'instruction publiques dans la
« monarchie constitutionnelle ? »

PAR

M. GRANDPERRET,

OFFICIER DE L'UNIVERSITÉ.



CL. ROUA
UNIVERSITÉ DE LYON
SCIENCE

Lyon.

IMPRIMERIE DE GABRIEL ROSSARY,

Rue St-Dominique, n. 1.

1836.

THE HISTORY OF THE
REIGN OF
HIS MAJESTY KING GEORGE THE THIRD
BY
SAMUEL JOHNSON

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON.

10

11

44 6151

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A

L'ACADÉMIE ROYALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts
de Lyon,

AU NOM DE LA COMMISSION
CHARGÉE D'EXAMINER LES MÉMOIRES DES CONCURRENTS,

sur la question :

*Quel est le meilleur système d'éducation et d'instruction publiques
dans la monarchie constitutionnelle ?*

PAR M. GRANDPERRET,

OFFICIER DE L'UNIVERSITÉ,
INSPECTEUR DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE
DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

CL. ROUX
Membre de l'Académie
Lyon



LYON.

IMPRIMERIE DE GABRIEL ROSSARY,
Rue Saint-Dominique, n. 1.

—
1836.

FOR
1912

Rapport

PRÉSENTÉ

A L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON.

MESSIEURS,

Lorsque vous inscrivites au programme de vos concours la question dont je dois vous entretenir aujourd'hui; lorsque vous demandâtes que les esprits supérieurs vinsent révéler le meilleur système d'éducation et d'instruction publiques dans la monarchie constitutionnelle, l'accueil qui fut fait à votre proposition ne parut pas d'un favorable augure pour la solution du problème lui-même, et vous eussiez pu croire un instant que notre âge irréfléchi ou distrait par d'autres pensées ne comprenait pas la profondeur et la portée du sujet qui vous occupait. Déjà les hommes superficiels disaient que votre proposition n'avait aucune face particulière, puisque l'éduca-

tion et l'instruction doivent avoir partout les mêmes bases, la religion et la science; déjà les frondeurs prédisaient que le concours serait nul, puisque vous posiez une thèse qui n'avait ni compréhension, ni sens. Ces propos désobligeants, on les répétait à vos oreilles, on les imprimait sous vos yeux. Le temps marchait; le terme fixé pour la réception des Mémoires s'était écoulé, et vous n'en aviez reçu qu'un seul dont vous apprécîâtes le mérite, tout en ne le jugeant pas complètement digne de vos suffrages. Vos censeurs triomphaient : cependant, Messieurs, vous persistâtes. Condamné par une autorité bien plus imposante, ce grand philosophe qui prouva le mouvement de la terre autour du soleil persista aussi, et la terre tourne; et votre question comprise, méditée, approfondie par des écrivains d'un mérite éminent, a produit des ouvrages devant lesquels viendront tomber, *telum imbellè sine ictu*, tous les traits que lançait, non le devoir de combattre une erreur, mais le doux et malin plaisir de déclamer contre une Académie. Huit Mémoires sont venus attester la grandeur, l'utilité et la fécondité de la matière, en vous apportant la preuve incontestable du talent de leurs auteurs, non-seulement comme écrivains, mais encore comme publicistes.

En effet, Messieurs, vous ouvriez une vaste carrière aux discussions du droit public et de

l'économie politique, auxquels il appartient de déterminer la nature et la fin du gouvernement constitutionnel, en même temps que vous invoquiez les lumières des hommes spéciaux et l'expérience de la pédagogie, pour indiquer le mode d'éducation et d'instruction que l'état doit adopter dans l'intérêt de sa conservation, et dans la vue de procurer à tous les citoyens la plus grande masse de bonheur possible. Vous ne disiez point dans votre programme que le gouvernement constitutionnel est préférable à tous les autres, et par conséquent vous n'attiriez pas contre vous les armes combinées de la république et de l'absolutisme ; mais vous preniez cette forme de gouvernement comme un fait établi parmi nous et dégagé de toute contradiction actuelle, et vous demandiez en conséquence quel système on doit suivre dans l'éducation de la jeunesse, parce que vous ne pensez pas, Messieurs, que des enfants, élevés dans les principes abrutissants de la servitude, puissent former un peuple généreux et des défenseurs de la liberté, ni que des Brutus de collège, nourris dans la turbulence et l'exaltation de la fièvre républicaine, deviennent aisément les citoyens actifs sans doute, mais soumis aux devoirs qu'impose la constitution du pays. Vous ne pensez pas que l'éducation donnée en Turquie pût convenir aux Américains, ni celle des jeunes Suisses aux sujets du Czar, ou de tout

autre monarque absolu. Vous ne pensez pas que les intérêts du pays réclament que ses enfants soient élevés dans des principes contradictoires qui les placent en hostilité réciproque aussitôt qu'ils entrent dans le monde, et qui les envoient recruter ces partis divers dont l'existence est, à mes yeux, plus redoutable pour la France que la présence même des armées étrangères sur le sol de la patrie. Il faut donc, si l'on veut maintenir le régime constitutionnel, et rendre les peuples heureux par ce régime, il faut avant tout que le système d'éducation publique soit approprié aux formes, aux libertés et aux exigences de la monarchie constitutionnelle, soit quant aux droits qu'elle accorde, soit quant aux devoirs qu'elle impose. Il faut que les législateurs modernes suivent l'exemple des législateurs anciens qui faisaient reposer sur l'éducation publique l'édifice entier de l'état, et qu'ils profitent de l'avis que leur donnent les partis ennemis qui ne s'accordent à réclamer la liberté absolue de l'enseignement que parce qu'ils ont senti la nécessité de l'exploiter chacun à son avantage.

Voilà, Messieurs, le champ que vous ouvriez aux concurrents; voilà le germe de toutes les questions qu'ils avaient à discuter, et l'analyse de leurs ouvrages vous démontrera que votre pensée a été comprise et parfaitement développée par plusieurs d'entre eux.

Mais avant d'entrer dans ce travail difficile et sérieux, je dois répondre à l'objection que l'on a déjà pu faire, en m'entendant parler d'éducation sans prononcer le mot sacré de religion, en l'absence de laquelle il n'y a ni morale parmi les hommes, ni bonheur dans le présent, ni espérance pour l'avenir. Rassurez-vous, ames pieuses avec qui la mienne s'honore de sympathiser; comme vous, l'Académie ne comprendrait pas une éducation qui ne serait point religieuse et morale; comme vous, elle sait que l'on ne ferait que de mauvais citoyens en ne faisant que de mauvais chrétiens, et aussi bien que vous, elle considère la religion comme la base essentielle de tout système d'éducation, sous quelque forme de gouvernement que l'on ait à vivre. Aussi la religion n'est point engagée dans la question actuelle; ses droits sont reconnus et sacrés. Mais il n'y a dans l'Évangile que l'amour de Dieu et du prochain, la fuite du vice et la pratique de la vertu; il n'y a ni république, ni absolutisme, ni constitution, parce que ceci est le domaine que le Seigneur a livré aux discussions des hommes, et qu'il y a des élus sous toutes les formes de gouvernement, dans tous les pays du globe.

Après cette profession de foi, haute et sincère, votre Rapporteur croit pouvoir mettre sous vos yeux les titres des concurrents, en vous rendant

un compte fidèle des Mémoires qu'ils vous ont présentés.

Et d'abord la Commission a mis hors d'examen comparatif le Mémoire de M. Brenot aîné, sous-inspecteur des forêts en retraite, parce que votre règlement vous interdit d'admettre au concours un ouvrage dont l'auteur s'est fait connaître directement ou indirectement; mais elle en a pris connaissance avec beaucoup d'attention, soit pour sa propre satisfaction, soit par égard pour l'auteur, et elle a pu se convaincre que M. Brenot, animé des intentions les plus honorables, propose des idées que nous n'adopterions pas toutes, mais dont la plupart seraient d'une application facile et heureuse parmi nous.

Le Mémoire n° 1, ayant pour épigraphe : *Vos siècles page à page épellent l'Évangile*, n'a pas l'étendue suffisante pour donner à la question tous les développements qu'elle réclame. Aussi l'auteur, dans un travail fort bien écrit, s'est borné à jeter quelques idées générales sur la nécessité de tirer du christianisme toutes les améliorations que lui seul peut donner, et sur quelques additions qu'il propose à l'organisation actuelle de l'enseignement; mais il n'indique ni un plan universel, ni des moyens d'exécution.

Le Mémoire n° 2 est l'ouvrage d'un homme hors de ligne; j'y reviendrai. Il a pris pour épigraphe : *Stimulos dedit cœmula virtus*.

Le Mémoire n° 3 : *Ce temps n'est pas celui du repos, de la contemplation, des loisirs platoniques, etc.*, présente un excellent travail sur l'ensemble d'un bon système d'éducation et d'instruction, et des idées heureuses sur le mode d'application; mais il oublie trop de traiter son sujet dans ses rapports avec le gouvernement monarchique constitutionnel; il se borne seulement à faire observer que c'est surtout sous cette forme de gouvernement qu'il importe de s'attacher aux vues qu'il émet. Or ces vues sont : 1° que l'éducation soit donnée par le gouvernement lui-même; 2° qu'elle soit graduée selon les besoins des hommes auxquels on l'adresse, c'est-à-dire dans trois grandes divisions, l'éducation primaire, l'éducation intermédiaire, l'éducation supérieure; que les limites soient bien posées, les sujets d'étude bien arrêtés, les principes religieux bien enseignés, et que dans les rapports de ces trois écoles les degrés d'hierarchie correspondent aux degrés des hommes qu'ils sont appelés à instruire et à moraliser. Voilà le sujet puissamment embrassé; il est ensuite déployé avec méthode dans une discussion remarquable par la clarté et la pureté du langage, comme vous pouvez en juger par le passage suivant, sur l'instruction religieuse :

« En effet, Messieurs, supposez qu'un insti-

tuteur se borne uniquement à enseigner une bonne doctrine à son élève, mais que sans prévoir qu'il viendra un instant où les fausses doctrines arrivant à son esprit, devront être détruites par les propres forces de l'élève, il ne le prémunisse pas contre de dangereuses impressions par un enseignement complet et détaillé ; quand le jeune homme sortira des murs du collège, qu'il ira prendre sa place dans la société, il sera étonné des erreurs qui s'y professent plus largement que les vérités ; il entendra pour la première fois des explications qu'il ne soupçonnait pas. L'athéisme, l'insurrection contre Dieu ou contre les lois, les fatales doctrines de la nécessité retentiront incessamment à ses oreilles, l'assiègeront de tous les côtés ; il ne saura comment répondre à ces idées, lui qui les rencontrera pour la première fois : il les rejettera bien d'abord et se réfugiera dans l'orthodoxie de son enseignement : mais elles reviendront à lui, elles le harceleront sous toutes les enveloppes, dans les livres comme dans les discours, et séduit par leurs formes brillantes, par leurs nombreux prôneurs, il se laissera aller à elles et il s'abandonnera à des erreurs fécondes en terribles conséquences pour l'homme et pour la société ; car il n'est pas de doctrine plus décourageante que celle qui raye Dieu ou le christianisme de la croyance des hommes. Le christianisme peut seul

aider les hommes à porter le poids de la vie, à lutter contre les agonies continuelles du corps et de l'âme, les douleurs ou les pensées; et celui qui en sera venu à douter de Dieu ou du christianisme, à ne plus croire à l'immortalité de sa nature, à prôner la fatalité ou le hasard, celui-là n'aura plus pour ressource que le suicide, la mort volontaire du corps, ou l'égoïsme, la mort volontaire du cœur.

« Si, au contraire, l'instruction présentée aux jeunes gens leur déroule toutes les doctrines, tous les systèmes professés, indiquant le bien et le mal, conservant l'un, détruisant l'autre, si elle ne se borne pas à une prédication intolérante, mais qu'elle descende à un professorat indulgent et toujours chrétien, elle formera des jeunes gens qui sauront beaucoup et qui sauront bien; c'est-à-dire, chez qui la science ne tuera pas le développement religieux. J'insiste fortement, Messieurs, sur l'opportunité et la nécessité de cette méthode d'enseignement. Elle peut prévenir tant d'erreurs dans la vie et retenir dans les voies de la science et de la moralité, tant de belles et ardentes natures, que je regarde son influence comme déterminant tous les actes postérieurs. N'oublions pas que l'homme est toujours, quoi qu'il fasse, le fils de l'enseignement. L'enfance s'empreint de toutes les idées qu'on lui inspire; elle les grave en elle et les conserve moulées en

traits ineffaçables dans cette ame durcie par la réflexion et l'expérience. Mais la réflexion et l'expérience sont elles-mêmes préparées et maniées par les premières idées, et si elles ne sont point morales, elles féconderont pour la mort un germe qui devait s'épanouir pour la vie spirituelle. »

Mais parmi les idées heureuses qui brillent dans ce Mémoire, il en est une qui me paraît mériter toute votre attention et les méditations du législateur, c'est le rôle que l'auteur assigne aux Académies dans un bon système d'éducation publique; je vais citer, et vous jugerez :

« Il peut paraître étonnant à première vue que nous ayons compris les Académies dans les corps enseignants, en les indiquant comme degré le plus élevé dans la hiérarchie professorale. C'est cependant le résultat d'une juste estime pour leur haute capacité et j'ai pour but de montrer par là bien plus ce qu'elles peuvent et doivent faire que ce qu'elles font.

« Les Académies de province sont la réunion de tous les hommes les plus distingués par leurs lumières, leurs connaissances spéciales, leurs œuvres et leur probité. Dignes rivales de l'Académie de Paris, elles appellent dans leur sein et concentrent dans une centralisation, les talents

épars dans les départements que l'opinion publique lui désigne. Cet aréopage sacré ainsi constitué forme un brillant faisceau de talents, une sublime communauté de gloire, dans les arts, dans la science, dans la littérature. Hé bien! nous voudrions que, placée par le fait à la tête du mouvement intellectuel de son département, chaque Académie prit dans la direction de ce mouvement une part active et continuelle. Certes, elle ne convient à personne mieux qu'à elle; personne plus qu'elle n'offre des garanties de savoir, de mérite et de vertu; personne plus qu'elle ne connaît les exigences, les nécessités, les besoins des localités; personne plus qu'elle n'a étudié le passé et le présent du pays, sa moralité, son histoire, son industrie.

« Or, voici comment nous comprenons l'action de chaque Académie dans l'enseignement; voici comment elle doit réaliser les besoins du pays et le guider dans une tendance morale et littéraire.

« L'instruction de la partie populaire telle que l'accomplit l'école primaire, est bien incomplète, bien rétrécie: elle apprend aux ouvriers à lire et à écrire: elle leur donne ainsi les connaissances élémentaires; mais elle ne leur offre pas le moyen de les continuer dans de bons livres: elle leur laisse entre les mains une arme dangereuse dont elle a eu à peine le temps de leur enseigner l'usage. Nous voudrions que les Académies con-

tinuassent pour l'enseignement moral des basses classes, ce que l'école primaire a commencé; que chacune d'elles publiât des livres remplis d'idées larges et utiles pour la vie pratique, de préceptes de bonne conduite et de leçons d'hygiène, des livres qui auraient encore pour but de détruire des vices ou des erreurs plus particuliers à certaines localités. De tels manuels jetés en abondance parmi le peuple, portant par le nom de leurs auteurs une sublime recommandation de moralité et de talent, seraient donnés à des prix peu élevés, propagés par les bons citoyens, et pourraient produire de très-heureux résultats.

« Nous voudrions encore que cette mesure ne se bornât pas à des manuels de morale, mais s'appliquât encore à des manuels industriels. Une importante découverte, une amélioration positive dans un art s'opère-t-elle? l'Académie en fait son profit et la présente dans ses livres. En outre, pour être continuellement à la hauteur des nouvelles connaissances, pour avoir une action progressive et perpétuelle, ces livres pourraient adopter une forme périodique et paraître à époques fixes et régulières. Au besoin, même, pour élargir le cercle des idées qu'ils émettraient, pourraient-ils être l'objet d'un concours et spécialement récompensés par un prix.

« Cette glorieuse initiative dans la moralisation du pays par les écrits, nous voudrions qu'elle dé-

coulât aussi d'une institution matérielle bien précieuse : ce serait, par exemple, d'une récompense destinée à celui des ouvriers qui se serait fait le plus remarquer par sa bonne conduite, son ordre et son travail. L'Académie d'Abbeville a, la première, mis en pratique cette excellente idée : elle vient d'adopter la délibération suivante :

« Une médaille d'or et une somme d'argent
 « qui pourra varier suivant les ressources de la
 « Société, seront accordés dans la ville ou l'ar-
 « rondissement d'Abbeville, à un ouvrier ap-
 « prenti ou à toute autre personne appartenant à
 « la classe peu aisée qui se sera fait remarquer
 « par sa bonne conduite, son amour du travail,
 « son économie, et surtout par la tempérance et
 « son éloignement des liqueurs spiritueuses. La
 « médaille pourra être qualifiée : Médaille de
 « tempérance — Prix du travail. Elle portera le
 « nom de celui à qui elle sera donnée. — La
 « Société désignera chaque année dans le courant
 « de janvier la manufacture, l'atelier ou le quar-
 « tier, dont les ouvriers apprentis ou autres,
 « concourront pour le prix de l'année. Les chefs
 « de la fabrique désignée ou un jury composé
 « d'ouvriers, ou à défaut des uns ou des autres,
 « les notables du quartier, désigneront la per-
 « sonne qui aura mérité le prix. La médaille et
 « la somme en argent pourraient être partagées

« entre deux concurrents, s'ils avaient des droits
 « égaux. La somme d'argent sera donnée à l'ou-
 « vrier lui-même, ou placée sous son nom à la
 « Caisse d'épargne.

« L'industrie, l'instruction et la moralité des basses classes gagneraient infiniment à ces diverses institutions qui toutes émaneraient d'un corps estimé et savant. L'amélioration littéraire du pays infiniment liée à son bien-être, nécessiterait aussi, ce nous semble, l'intervention des Académies. Chaque province a sa physionomie à elle, ses saintes et vieilles traditions, ses châteaux crénelés et en ruines, ou ses abbayes gothiques et festonnées de lierre, ses horizons de plaines ou les sommets dentelés de ses montagnes. Pourquoi l'Académie ne réaliserait-elle pas ce qui a été entrepris par des auteurs pour quelques pays ? une histoire générale de sa province avec un texte descriptif et des gravures explicatives ; texte et gravures confiés aux écrivains et aux peintres de l'Académie, publiés sous le patronage de l'Académie : beau et parfait monument, bâti par bien des mains différentes animées d'un même désir, et qui remplacerait par son avenir séculaire, les ruines chaque jour de plus en plus abandonnées de nos vieilles institutions, de nos vieilles coutumes, de nos vieux édifices.

« Pourquoi, encore, les Académies ne se mettraient-elles pas, par une dernière entreprise, à

la tête du mouvement littéraire, de même qu'elles guideraient le mouvement moral et le mouvement statistique par celles que je viens d'indiquer ! Pourquoi ne réuniraient-elles pas autour d'elles tous les jeunes littérateurs qui grandissent à l'écart, seuls avec leurs propres forces, sans guides, sans appuis, sans aucun centre d'activité ? Il suffirait à chacune d'elles d'avoir une revue périodique qui porterait son nom : être originaire ou habitant de la province, ou traiter un sujet qui intéresserait la province, telles seraient les conditions exigées de quiconque viendrait prendre place dans cette revue. Son domaine aurait pour limites, les limites mêmes du département ou de la province, pour spécialité, les inspirations pratiques, les objets d'arts, les descriptions, les souvenirs et les portraits des célébrités mortes, industrielles, littéraires ou morales, quelquefois même des célébrités vivantes, quand elles auraient atteint un haut degré de supériorité sociale; et pour résumer, pour guider la tendance locale, une appréciation bibliographique et raisonnée des ouvrages faits par des hommes du pays ou sur les choses du pays, à mesure que ces ouvrages se produiraient par la presse. Ce serait pour le public un jugement précieux par les garanties du tribunal et par l'impartialité des juges.

« Enfin, pourquoi les concours et les sujets présentés pour les prix annuels, (le dernier et le

plus puissant de tous les moyens employés par les Académies,) ne sont-ils pas plus convenables, plus spéciaux, plus dévoués à la louange ou à l'étude des choses et des hommes de la localité? Les intérêts comme la gloire du pays sont confiés aux Académies : elles ont conquis par le talent et par l'estime publique, le droit sublime d'être les gardiens de la littérature et des grandes renommées de chaque province ; merveilleux trésor enfoui loin de Paris la grande ville, et dont elles doivent dévoiler à leurs contemporains les innombrables richesses, les éclatantes ressources. Tous les soins des Académies doivent donc tendre à populariser la morale, la littérature, les améliorations positives, comme les améliorations intellectuelles ; et pour cela que leur manque-t-il ? est-ce l'instruction ? le talent ? l'estime de leurs concitoyens ? Non, certes, Messieurs, notre admiration est vouée à tous les corps savants.... Ce qui leur manque uniquement, c'est une plus grande confiance en elles ; c'est plus de hardiesse dans l'entreprise, une plus ferme conscience de leurs propres forces : elles sont à la tête des provinces par le fait ; qu'elles ne craignent point de le proclamer, de s'emparer du premier rang, et de les guider par leurs publications, par leurs concours, par leurs livres, par leurs journaux, à un plus grand développement social et artistique.

« C'est ainsi, Messieurs, que je comprends les

Académies sous le titre de corps enseignant ; c'est ainsi que leur influence devient la plus large, la plus constante, la plus active de toutes les institutions faites pour moraliser les hommes et les instruire ; c'est ainsi qu'elles mériteront le titre glorieux que leur avait donné le Cardinal ministre, *de maîtresses de la langue et du cœur*. Leur tâche est difficile, Messieurs, mais, je suis heureux de le dire ici sans flatterie et avec conscience, elles ont un glorieux exemple de ce qu'elles peuvent, dans l'Académie de Lyon. Toutes ces améliorations dont je vous ai parlé, m'ont été suggérées par celles qu'elle a déjà réalisées : elle a pénétré la première dans cette large route de meilleures destinées qu'elle prépare activement aux populations : elle est entrée par un journal littéraire dans une voie de progrès pour le style et la conception : elle est entrée par d'admirables sujets de concours dans une voie de progrès immense pour l'intérêt matériel et moral, pour l'histoire et l'illustration du pays.... *Le moyen de fournir de l'eau à la ville de Lyon, l'éloge de Jacquard*, et la question même que je traite à cet instant sont une preuve de ce que je dis ; c'est bien comprendre et c'est dignement remplir le rôle du premier corps enseignant et permanent, placé par le talent et l'élection au premier degré d'influence sur la province.»

Le Mémoire n° 4 : *Doctrina sed vim promovet instans, rectique cultus pectora roborant*, est un discours écrit avec chaleur, quelquefois dans le ton de la nouvelle école, sur l'amélioration du sort et de l'instruction des classes populaires, ce qui est très-bien, mais n'est qu'une partie du sujet que vous aviez proposé. L'auteur parle presque avec mépris de l'organisation actuelle de l'Université dans laquelle tous les autres concurrents ont trouvé d'excellentes dispositions, qu'ils veulent seulement perfectionner et compléter. Il réclame la liberté absolue de l'enseignement que tous les autres concurrents regardent comme funeste et impossible. Du reste ses vues sont généreuses et philanthropiques; on peut le lire avec fruit.

Le Mémoire n° 5 : *L'homme est de tous les êtres de la nature le plus éminemment perfectible*, est un ouvrage digne de toute votre attention. L'auteur a compris toute l'étendue de votre question, et il s'est livré, pour la résoudre, à une discussion profonde et vigoureuse, qui s'appuie sur l'étude sérieuse des besoins du gouvernement constitutionnel et sur les conceptions d'un esprit élevé; pourtant il n'a peut-être pas donné à l'éducation toute l'importance qu'elle devait avoir dans son travail, et qu'il a si bien donnée à l'instruction. Son plan d'études mérite d'être remarqué; c'est le travail d'un homme éclairé qui a dû joindre une longue expérience aux mé-

ditations d'un esprit judicieux ; ce plan pourrait être très-utilement suivi dans les écoles.

Le Mémoire n° 6 : *Discite justitiam moniti*, renferme des considérations pleines de justesse sur l'état de la société actuelle, sur les mœurs et la littérature de notre époque. Il parle de la religion et de la morale avec une conviction entraînante ; il trace, d'une main ferme, le tableau de l'éducation domestique telle qu'elle est, et telle qu'elle devrait être ; ses idées sur l'instruction, que votre Commission ne partage pas toutes, pourraient produire d'heureux résultats. Il signale avec énergie le vice des livres classiques sous le rapport des doctrines républicaines dont ils sont remplis. Cet ouvrage, écrit avec une élégance soutenue, a fixé d'une manière particulière l'attention de votre Commission.

Le Mémoire n° 7 : *Non scholæ, sed vitæ discendum*, nous a paru l'ouvrage d'un écrivain qui a longuement médité sur tout ce qui se rattache à l'éducation et à l'instruction, c'est-à-dire à la formation complète de l'homme. C'est un traité circonstancié, minutieux même, dans lequel rien n'est oublié pour prendre l'enfant au berceau et le conduire jusqu'au sein de la société, entouré de tous les préservatifs, de tous les secours, de toutes les lumières qui doivent le protéger et le préparer à devenir un citoyen vertueux et utile. C'est un excellent traité de

pédagogie qu'il sera toujours glorieux pour vous d'avoir fait éclore, quoique nous ayons le regret de reconnaître que l'auteur a composé un ouvrage d'une application générale sous tous les gouvernements possibles, oubliant trop d'envisager son sujet sous le point de vue que vous aviez spécialement indiqué, l'éducation et l'instruction publiques dans la monarchie constitutionnelle; car cette monarchie ne figure dans ce Mémoire que par manière d'induction, en ce sens que, si des hommes éclairés et vertueux y sont pour ainsi dire de rigueur, l'instruction et l'éducation doivent s'y proposer le but désigné par l'ouvrage. Le chapitre destiné à l'éducation d'un roi dans la monarchie constitutionnelle n'a rien qui ne convînt parfaitement à l'éducation d'un roi de Prusse ou de Sardaigne qui, tout monarques absolus qu'ils sont, n'en doivent pas moins être des princes éclairés, amis des mœurs, des sciences et des arts, et s'occupant aussi du bonheur de leurs sujets. Le chapitre même qui traite des principes fondamentaux d'un système de législation sur l'instruction et l'éducation publiques dans la monarchie constitutionnelle, et qui ne renferme que des vues très-justes, serait également applicable dans toute autre monarchie. L'auteur le sent bien, puisqu'il dit *l'état* partout où il aurait fallu dire la *monarchie* constitutionnelle, comme dans le titre de son chapitre, s'il avait trouvé une liaison

obligée entre ses principes et l'essence du gouvernement constitutionnel. Mais j'ai vanté l'étendue de son plan qui embrasse tout ; je reconnais aussi le mérite et la sagesse de ses vues, et je dois justifier ces éloges dont votre Commission est avare, en vous présentant l'analyse de ce grand et important travail.

Il se manifeste de nos jours un mouvement intellectuel fort semblable à celui qui agitait l'Europe aux quinzième et seizième siècles ; seulement il s'agissait alors de satisfaire aux besoins spirituels, tandis que ce sont les besoins matériels qui prédominent aujourd'hui. Les uns et les autres ont poussé les nations dans une fausse route dont on ne peut se garantir qu'en formant l'homme et pour la terre et pour le ciel. Si nous appliquons ce principe à l'état constitutionnel, nous rechercherons d'abord ce que c'est que cette forme de gouvernement, et nous en déduirons le système d'éducation et d'instruction qui peut le plus contribuer à la prospérité de tous. Cette prospérité, ni les révolutions du seizième siècle, ni celles du dix-neuvième ne l'ayant procurée aux peuples, il faut montrer ce qu'il convient de faire pour y parvenir, en établissant un bon système d'éducation et d'instruction publiques.

Ici se trouve tracé et rempli un cadre immense dans lequel, prévoyant tout et n'oubliant rien, l'auteur a longuement et sagement développé

une matière qui paraît lui être bien familière. Nous ne dirons rien de son style pour lequel il demande grace, et qui, s'il trahit de temps en temps une origine germanique, n'est pourtant pas aussi défectueux que son auteur a la modestie de le croire. Vous en jugerez par les passages suivants :

*Personnes ne jouissant d'aucune fortune,
journaliers, etc.*

« L'on se tromperait étrangement si l'on croyait que cette classe n'est d'aucune importance dans l'état, et que par conséquent il soit assez indifférent qu'elle participe ou non à l'éducation et à l'instruction publiques. D'abord ils sont hommes et membres de l'état; mais l'état constitutionnel surtout doit repousser tout ilotisme spirituel qui rendit impossible à personne le développement spirituel auquel il peut atteindre, ne fût-ce qu'en déclarant que telles personnes ne sont là que pour être les manœuvres des autres. Il y a plus : vous trouvez de ces personnes sans fortune dans chaque maison, dans presque toutes les familles; vous les trouvez à la ville comme à la campagne; vous voyez que par leur nombre elles constituent une fraction très-importante de la société, qu'elles fournissent à

l'armée le contingent probablement le plus considérable, et que sous ce rapport aussi l'état méconnaîtrait ses devoirs s'il négligeait de surveiller, de diriger et de faciliter leur éducation et leur instruction. Mais d'autres raisons bien plus importantes l'y engagent. Si la force matérielle de l'état consiste entr'autres dans une population vigoureuse, il devra faire tous les efforts possibles pour ne pas laisser croupir dans la misère cette partie de la population. Voyez, à la ville surtout, mais aussi à la campagne, voyez les habitations de ces malheureux : situées dans les quartiers les plus malsains, dans les rues les plus étroites, dans les maisons les plus vieilles et les plus humides; réduites ordinairement, pour toute la famille, à une seule chambre; comment voulez-vous qu'elles permettent au corps de se fortifier, à la santé de s'affermir? Aussi a-t-on observé souvent que lorsque des maladies contagieuses répandent leur fléau sur un pays, c'est ordinairement parmi cette partie de la population qu'elles commencent leur ravages, et qu'elles font périr le plus de victimes. Nous ne parlerons pas ici des mesures sanitaires à ordonner par l'état pour prévenir ces maux et pour y porter remède; examinons seulement ce que l'instruction et l'éducation publiques peuvent et doivent faire sous ce rapport. Une chose bien reconnue, c'est que vous ne pouvez rien abandonner à l'éduca-

tion privée de cette classe de personnes. Les parents sortent ordinairement le matin de bonne heure pour chercher à gagner leur vie, fermant assez souvent la porte sur eux, pour forcer leurs enfants à rester dans la chambre; bien souvent encore les faisant sortir de la demeure, les jetant pour ainsi dire sur la voie publique; les enfants sont ainsi abandonnés à eux-mêmes, ou tout au plus sous la surveillance d'un enfant un peu plus âgé qu'eux. Dans tous les cas vous voyez ces jeunes créatures exposées à toute espèce d'influences physiques pernicieuses. L'éducation publique ne doit-elle pas sous ce rapport déjà se charger du soin que les parents ne peuvent ou ne veulent pas prendre? Ne doit-elle pas enlever des rues, faire sortir de ces habitations infectes ces malheureux enfants, pour leur faire passer la journée dans un local vaste, sain, bien aéré; pour leur vouer en général les soins qu'ils ne trouvent pas dans leurs propres familles? L'état ne doit-il pas prémunir ces enfants par l'instruction qu'il leur accorde, contre une foule de maux physiques, auxquels nous voyons exposée cette classe de la société par l'ignorance complète dans laquelle elle se trouve relativement aux précautions à prendre pour conserver la santé, aux remèdes souvent bien simples qui peuvent la rétablir? Voyez en général les suites funestes de l'ignorance dans laquelle végètent ordinairement ces

gens-là. S'ils deviennent dangereux aux propriétaires, s'ils deviennent escrocs ou voleurs, souvent c'est plutôt la suite de l'ignorance que de la méchanceté. Ils n'ont très-souvent aucune idée juste de la propriété; ils sont ordinairement persuadés que c'est par usurpation que les riches se sont mis en possession des biens qui appartiendraient de droit aux prolétaires. S'ils deviennent dangereux à l'état, si vous les rencontrez au milieu de la plupart des rassemblements tumultueux, si vous les entendez proférer des cris séditieux, c'est encore très-souvent par suite de l'ignorance plutôt que de la méchanceté : c'est l'ignorance des principes formant la base nécessaire de tout édifice social qui fait de ces malheureux le jouet des meneurs, des intrigants, des agitateurs publics; ces derniers les mettant en avant pour atteindre leur propre but, les livrant à l'échafaud même quand leurs folles espérances ont été anéanties. S'ils se soulèvent contre les lois, si la justice se voit souvent obligée de sévir contre eux, c'est encore souvent plutôt par ignorance que par amour du mal qu'ils deviennent blâmables : tantôt ils ne connaissent pas toute l'importance de leurs actions; tantôt ils se persuadent qu'on ne sera pas sévère envers eux, et qu'on ne leur appliquera pas la peine qu'ils savent encourir par leur faute; tantôt enfin vous les voyez convaincus de l'idée que les

lois n'ont été faites que par des tyrans, et que toutes elles sont injustes : ils veulent être libres et supposent que la liberté consiste dans l'affranchissement de toute loi. Sous tous ces rapports, les personnes dont nous parlons doivent gagner infiniment, et l'état avec eux, par l'instruction qu'on leur donnera, et qui rectifiera leurs idées sur une foule d'objets sur lesquels ils sont dans l'erreur. Serait-il nécessaire d'ajouter, pour montrer l'importance et le devoir qu'à l'état de répandre l'instruction parmi cette classe de gens, que par ce moyen nous améliorons leur sort en leur facilitant les moyens d'existence; qu'ils deviennent par-là de meilleurs ouvriers, et parviennent souvent en quelques heures de temps à bout de ce qui leur enlèverait peut-être quelques jours, s'ils avaient l'esprit moins cultivé? Nous ne nous arrêterons pas à ces considérations qui se présentent si naturellement à notre réflexion; nous n'ajouterons que quelques mots sur la nécessité de leur donner une bonne éducation morale. Voyez combien de personnes leur confient la chose du monde la plus importante et la plus sacrée : le soin, l'éducation des enfants en bas âge. C'est un fait, que les premières années de l'enfance sont les plus importantes sous ce rapport. Les premières impressions de la jeunesse produisent sur le caractère des effets incalculables et que, ordinairement,

ni le temps, ni les soins les plus assidus ne sauraient effacer. Et nous pourrions croire que c'est une chose de peu d'importance que le caractère moral des gens de la maison ! Leur exemple, leurs paroles, leurs opinions, leurs préjugés, leurs vices et leurs vertus, font nécessairement une grande impression sur l'âme des enfants confiés à leurs soins. Combien d'enfants et de jeunes gens perdus à jamais par les vices des laquais et des servantes de leurs parents ! Malheureusement, il faut le dire, cette classe de la société est, surtout à la ville, peut-être la plus dépravée, au moins l'une des plus dépravées. Elle recherche les plaisirs sensuels avec une passion, nous dirons presque avec une rage qui souvent fait frémir. Les boissons enivrantes ne leur enlèvent que trop souvent le peu de raison qu'ils ont ; les hommes, et même les femmes, ne s'y adonnent que trop souvent ; comment s'étonner de trouver dans ces classes des personnes qui se livrent à la débauche publique ? Comment l'exemple révoltant des parents n'entraînerait-il pas souvent celui des enfants ? Comment s'étonner alors de trouver encore, surtout dans ces classes, des criminels de toute espèce ? Et l'état n'aurait pas le devoir de tâcher d'améliorer une partie aussi considérable de sa population par une éducation aussi soignée que possible, qui enlevât au vice les enfants presque dès le berceau ; qui ga-

rantit de la contagion les jeunes gens, les jeunes filles; qui les conduisit à la vertu et fit d'eux des citoyens respectables, des pères de famille laborieux, des femmes sachant résister aux pièges que leur tend la corruption! »

Sur l'éducation des princes.

« Mais revenons au prince. Si nous ne pouvons pas exiger, si nous ne pouvons pas espérer qu'il soit parfait sous tous les rapports, au moins devons-nous désirer qu'il le soit autant que possible; et nous disons même qu'on peut l'exiger de lui, non-seulement parce que celui qui veut gouverner les autres doit se distinguer d'eux par ses connaissances et ses vertus, mais aussi parce que sa position, malgré les obstacles qu'elle oppose à son perfectionnement, lui fournit aussi tant de moyens qui facilitent son instruction et son éducation, moyens après lesquels des milliers de personnes soupirent en vain! — Le prince, avons-nous dit plus haut, devrait, avant tout, connaître à fond l'état où il est né : mais qui est-ce qui pourrait se procurer plus de données positives sous ce rapport que lui; c'est à lui que s'ouvrent toutes les archives, c'est lui qui peut se procurer tous les renseignements désirables, c'est lui qu'on admet dans les fabriques, dans tous les ateliers;

aucune porte ne lui dit : Ici on n'entre pas ! Il n'a qu'à le vouloir, et il peut parcourir lui-même tous les pays, voir, pourvu qu'il s'y entende, voir partout de ses propres yeux : l'état des arts et des manufactures de sa patrie, celui des sciences, des écoles, de l'instruction et de l'éducation, comment lui resterait-il inconnu, dès qu'il veut se donner la peine d'apprendre à le connaître ? S'il doit étudier l'histoire, ou quelque partie de la science que ce soit, tous les moyens nécessaires se trouvent encore à sa disposition : livres, manuscrits, documents de l'art, tout le monde s'empresse de les lui communiquer. Est-ce l'histoire naturelle ou bien la physique, la chimie qui l'intéressent ? Il a l'accès à toutes les collections, à tous les cabinets, tant particuliers que publics ; il peut se former des collections de livres et d'objets de la nature, d'instruments de physique, de chimie ; aucun des moyens extérieurs pour acquérir ces connaissances ne lui manque. Veut-il apprendre une langue étrangère ? il ne manquera pas de personnes nées dans le pays dont il désire connaître l'idiome, qui rechercheront l'honneur de lui donner cette connaissance. Il en est de même des arts, enfin de tout ce que les autres mortels souvent n'apprennent pas à connaître, empêchés par leur position sociale : tout lui devient facile parce qu'il est prince, fils du chef de l'état. Et l'état serait-il injuste en demandant qu'il

se procurât toutes ces connaissances? — Le prince, avons-nous dit encore, doit se distinguer de tous les autres citoyens, non-seulement par ses connaissances, mais aussi par ses vertus. Et qu'elle est belle sa position, sous ce rapport aussi, dès qu'il veut en profiter ! Quel immense cercle s'ouvre à son activité ! Désire-t-il venir au-devant des besoins des malheureux ? sa fortune lui permet d'user de la plus grande libéralité ; son nom seul engage des milliers de personnes à suivre l'exemple qu'il a donné. Veut-il s'intéresser au sort des écoles, des arts et des artistes ? il n'a qu'à dire un mot, et des sociétés se forment sous sa direction ou sous sa protection ; les hommes les plus estimables de la nation rivalisent de zèle pour le servir de leurs conseils et pour appuyer et développer ses plus belles conceptions. Et quel motif puissant, pour lui faire exercer toutes les vertus, que l'idée qu'on ne cesse de lui repro- duire, que tous les yeux sont fixés sur lui ; que son exemple est suivi par une grande partie de la nation ; qu'il n'a qu'à vouloir pour entraîner, pour ainsi dire malgré eux, vers la vertu, des hommes qui, sans lui, se seraient livrés au vice ! Nous devons donc encore le dire, malgré les obstacles nombreux que sa position oppose au développement de ses qualités, il y a dans sa position même une foule d'occasions de vertus, de puissants moyens pour l'y engager. L'état qui

exige que le prince possède, dans une monarchie constitutionnelle au moins, des vertus distinguées, ne commet envers lui aucune injustice.— Indiquons quelques-uns des points les plus importants sur lesquels l'éducation doit insister pour atteindre ces résultats. L'un des premiers devoirs d'un prince étant de faire, quand il sera monté sur le trône, le bonheur de la nation à la tête de laquelle il se trouve, l'un des premiers efforts de l'éducation doit tendre à lui faire connaître les véritables besoins du peuple. Mais comment le sentiment de ces besoins parviendra-t-il jusqu'à lui, entouré qu'il est de personnes qui se font un devoir de la lui cacher? Éloignons-le autant que possible d'un tel contact; apprenons-lui à distinguer l'homme vrai et désintéressé du vil flatteur: entourons-le, en conséquence, autant que possible, de personnes respectables. — Qu'il ne se croie pas infaillible; qu'il s'accoutume donc, dès sa première jeunesse, à ne pas reculer devant la vérité, même devant celle qui pourrait lui être désagréable; qu'il n'oublie jamais ce mot d'un roi de France, dont l'histoire n'a flétri la mémoire que parce qu'il s'est montré souvent infidèle à ses convictions: « *Ung rude parleur, a dit Louis XI lui-même, ung rude parleur donne souvent meilleur conseil que le beau langagier.* » Qu'il n'oublie pas qu'un prince qui s'irriterait de la liberté de la presse (liberté sans licence natu-

rellement) ressemblerait à l'enfant qui se fâche de ce qu'on ne lui permet pas de sauter par la fenêtre, un tel saut pouvant lui coûter la vie. Qu'il apprenne au contraire de bonne heure à ne pas fermer son oreille à la plainte, et qu'il s'intéresse au malheur. Il ne lui faut souvent que quelques mots, qu'un regard pour rendre heureuses bien des personnes ! Mais qu'il ne croie pas pouvoir se contenter de belles paroles : ce n'est que le véritable zèle pour le bien public qui le rend respectable, et ce zèle ne se montre entièrement que par des actions. Qu'il n'oublie pas que de vaines paroles ne trompent le peuple que pendant peu de temps, et que plus on peut attendre de sa position et de sa bonne volonté, moins on se repait de promesses qui ne portent pas fruit. — Pénétrez-le de la vérité que la mémoire des rois, *pères du peuple*, est bénie par tous les siècles, tandis que la malédiction des nations repose sur la tête de ceux qui les oppriment. Qu'il apprenne donc à chercher sa gloire dans le bonheur de la nation et non dans l'agrandissement du territoire. Qu'il sache qu'un grand empire ne fait ni le bonheur, ni même l'honneur d'un monarque; qu'une guerre injuste, quel que soit l'éclat qu'elle répand quelquefois autour de celui qui la fait, est toujours un crime, l'un des plus grands même qu'on puisse commettre, et qu'une guerre inutile est au moins une

grande folie. Que, tout en apprenant le métier de la guerre, il se dise donc que ce n'est que pour repousser des attaques injustes qu'il devra mener ses armées au combat. Qu'il sache qu'avec une armée nombreuse il est impossible de soulager le peuple, de même qu'avec un trop grand nombre d'employés, qui ne sont là que pour sucer le peuple. Qu'il n'espère pas trouver en eux un soutien, en cas de besoin. Les employés subalternes, et ce sont eux qui font le gros du personnel, les employés subalternes sont ordinairement des âmes vénales, qui crient aujourd'hui : Vive le roi ! et qui, si la république était proclamée demain, crieraient tout aussi haut : Vive la république ! »

Je reviens maintenant au Mémoire inscrit sous le n° 2 du concours, et sur lequel je dois appeler plus particulièrement votre attention, parce qu'il a réuni les suffrages unanimes de la Commission. Ici, Messieurs, votre question est comprise dans toute sa portée; elle est discutée et résolue avec profondeur, et suivie depuis son principe jusqu'à ses conséquences les plus éloignées. La législation, l'histoire et l'art d'enseigner sont mis à contribution par un esprit judicieux qui sait allier merveilleusement le mérite d'un style vif et brillant à la solidité du raisonnement et à la puissance de l'érudition. Quelquefois, vous croyez parcourir

Montesquieu, et dans plus d'un passage, il vous semble que vous lisez Tacite. Et cependant, Messieurs, il y a dans ce bel ouvrage des taches que votre Commission signale, et que l'auteur ne manquera pas de faire disparaître ; il ignorera que M. de *Genoude* s'est appelé *Genou*, et M. *Cormenin*, vicomte de *Cormenin* ; il émoussera les traits quelquefois trop acérés d'un ton caustique et mordant ; il dissipera enfin le doute que de bons esprits, à tort, j'en ai la conviction, ont pu concevoir sur la fixité de ses principes monarchiques, tout en applaudissant à l'énergie de ses sentiments libéraux et constitutionnels. Car si l'on put jamais laisser quelque incertitude sur la manière d'entendre ces théories gouvernementales et philanthropiques, où des esprits supérieurs s'élèvent si haut qu'on les perd de vue, ce n'est pas à une époque où les adeptes subalternes, égarés par des idées qu'ils comprennent mal, traduisent en horribles assassinats les doctrines inintelligibles des coryphées. En admettant ces corrections, l'auteur obtiendra notre entière approbation, mais si notre avis n'était pas écouté, nous n'en serions pas moins équitables à l'égard d'un ouvrage dont on peut dire avec raison : *Ubi plura nitent, non paucis offendas maculis*. Je vais essayer de vous le faire connaître.

L'une des conséquences raisonnables de la révolution, et l'une des déductions logiques de notre

loi fondamentale, c'est incontestablement l'organisation de l'instruction et de l'éducation publiques. Mais quelle doit être cette organisation pour qu'elle s'humanise avec l'esprit de cette révolution et avec les principes de notre gouvernement ? Pour résoudre ce problème, l'auteur se rend compte de la monarchie constitutionnelle, qu'il compare à toutes les autres formes de gouvernement, et qu'il définit la mobilité organisée au profit de tous les membres du corps social. Elle a pour but, dit-il, de mobiliser la véritable aristocratie, le pouvoir des bons; elle établit et régularise un concours perpétuel en faveur des supériorités qui surgissent de toutes parts dans la nation. Je cite textuellement la fin de ce beau chapitre :

« Si la nature de la monarchie constitutionnelle est réellement telle que nous venons de l'envisager, si la mobilité forme son essence, l'instruction et l'éducation doivent partout provoquer le développement des capacités de tout genre, afin qu'elles profitent de cette mobilité.

« Si tous les mérites ont des droits ou plutôt si la patrie a des droits sur tous les mérites, tous les talents doivent trouver une culture dans l'enfance, afin qu'ils puissent s'élever aux plus hautes positions qui leur appartiennent.

« Supposez en effet une classe de citoyens, ou

une province, ou encore une société religieuse qui serait privée d'instruction ou d'éducation, elle se trouvera plus ou moins frappée de stérilité; par ce fait seul, elle sera sous le joug d'un certain ilotisme, et la société, par rapport à cette classe, à cette province, à cette religion, serait coupable d'un délit d'usurpation ou d'aristocratie: la Charte ne serait pas complètement vraie.

« Déclarer d'une part tous les citoyens d'un état admissibles aux emplois et aux dignités, quand de l'autre on offrirait des moyens inégaux à ces dignités, à ces emplois, ce serait, je crois, se contredire.

« L'instruction, l'éducation, doivent être à la portée de tous les enfants, par cela même que tous les Français sont égaux devant la loi. Je ne veux pas dire qu'elles doivent être les mêmes pour tous: l'égalité n'est pas le nivellement; je veux dire que tous les enfants de la grande famille doivent être admissibles aux écoles: première conséquence de la Charte.

« Et maintenant, si la monarchie constitutionnelle donne pour spectacle le mouvement continu, si elle a pour emblème un liquide en ébullition, dont on voit les molécules inférieures monter, monter sans cesse à la surface; quelle en est l'âme, si ce n'est le désir des élèves, si ce n'est l'émulation: *Stimulos dabit æmula virtus.*

« Et si c'est l'émulation qui anime la société, il est

sage sans doute de développer ce sentiment dans l'ame même des enfants. D'où nous concluons que, dans une monarchie constitutionnelle, l'éducation publique est préférable à l'éducation particulière.

« Le régiment électrise le conscrit, l'école doit électriser l'enfant; par l'émulation s'était formée la grande armée, et par elle se forment les grandes nations.

« *Mens agitat molem et magno se corpore miscet.* 2^e conséquence de la Charte; celle-ci a été vivement contestée, nous devons la défendre.

« L'émulation prépare merveilleusement les jeunes générations à vivre sous une monarchie constitutionnelle; tandis que, sous l'ancien régime, ce même mobile tendait aux bouleversements. « Le talent, dit J. J. Rousseau, trans-
« forme les autres en lui-même : il a une sphère
« d'activité dans laquelle rien ne lui résiste, il
« donne le ton à tous ceux qui vivent en lui. Il
« se crée, pour ainsi dire, des vassaux de ses
« admirateurs, et se forme dans la société une
« espèce de seigneurie naturelle. » Je le demande, cette seigneurie pouvait-elle ne pas devenir la rivale de l'autre? non; sans doute. Ainsi l'ancien régime, qui défendit aux vilains de porter une épaulette, mais qui leur permit d'avoir des idées; le clergé qui les leur donna, les jésuites qui excellèrent à la leur donner, firent du libéralisme

comme M. Jourdain faisait de la prose. Ils ne se voulaient aucun mal assurément, et pourtant ils préparèrent la ruine et des jésuites, et du clergé, et de l'ancien régime. Ils causèrent la révolution, car, par leur enseignement, elle s'incarna : *Homo facta est*. Et qu'a été cette révolution française, prévue, prédite par ce même Rousseau? Le triomphe de cette seigneurie naturelle et viagère dont il nous parle, sur la seigneurie féodale et immobile. Par elle, l'émulation, qui était déjà l'âme des écoles, est devenue aussi l'âme de la société; il y avait inconséquence, il y a harmonie.

« Autrefois, il y avait en effet danger à ne distinguer dans les écoles que le mérite, dans la société que la naissance; l'égalité des enfants rendait plus choquante l'inégalité des hommes; l'émulation ne voulant de privilèges que pour les talents, il fallait ou empêcher son action sur la jeunesse ou souffrir cette même action sur les hommes. Et, ne contestant pas cette loi du monde physique, qui élève l'air au-dessus de l'eau et le feu au-dessus de l'air, il fallait reconnaître, sous peine de révolution, cette loi non moins incontestable du monde moral, qui élève le talent au-dessus de la médiocrité, et le génie au-dessus du talent. L'émulation fut dangereuse alors, parce qu'elle était en contradiction avec le gouvernement; parce qu'elle tendait à élever ce qu'il

voulait tenir dans l'abaissement, et à rabaisser ce qu'il voulait maintenir au premier rang; parce qu'elle tendait, pour nous servir d'une comparaison antérieure, à reléguer parmi les voltigeurs tous les fils de grenadiers qui n'avaient pas la taille, et au contraire à placer au premier rang ceux qui se trouvaient plus grands que leurs pères.

« Et si aujourd'hui le gouvernement représentatif n'était pas, comme dit le général Foy, appliqué avec sincérité, loin de stimuler, à l'ombre des écoles, une jeunesse condamnée d'avance à une vie obscure, à un rôle passif, il faudrait, par humanité comme par prudence, la cacher sous le toit paternel, lui recommander uniquement ces vertus paisibles et résignées qui seules, dans un tel ordre de choses, pourraient faire le bonheur ou la sécurité des particuliers et assurer le repos, je veux dire, le sommeil de la nation. Le feu de l'ambition qu'on allumerait dans les âmes les plus ardentes, en leur donnant des rivaux dans les écoles, ne trouvant plus dans la société d'aliment légitime, causerait le tourment des individus, s'il ne causait le malheur de l'état; en un mot, il faudrait bien se garder d'exciter l'émulation, et l'instruction devrait recevoir une autre base.

« En rendant la haute instruction accessible à toutes les classes, en livrant toute la jeunesse à l'action puissante de l'émulation, l'ancien régime

donnait les armes les plus terribles, celles du talent, à ceux qui avaient le plus d'intérêt à l'attaquer, au peuple. Le peuple a su s'en servir.

Sans doute Bernardin de St-Pierre qui combattit en son temps le système d'émulation, en deviendrait partisan, s'il vivait encore, à en juger du moins par ce passage : « Si l'émulation, dit-il, a élevé de grands hommes dans les républiques anciennes, c'est parce que les citoyens pouvaient parvenir à tout. Mais chez nous où le mérite ne mène plus à rien, où l'on ne peut s'élever aux petites places sans argent, aux grandes sans naissance, et à aucune sans intrigue, la foule des ambitieux ne s'occupe qu'à abattre tout ce qu'il y a d'élevé. » Eh bien ! le mérite aujourd'hui mène à quelque chose et peut mener à tout; aujourd'hui l'on peut s'élever aux petites places sans argent, aux grandes sans naissance, à toutes sans intrigue. Aussi la foule des ambitieux ne s'occupe plus à abattre tout ce qu'il y a d'élevé, mais à profiter d'un état de choses qui ouvre au mérite une carrière indéfinie. Et si l'émulation a produit de grands hommes dans les républiques anciennes, elle en produira aussi, nous n'en doutons pas, dans notre monarchie constitutionnelle; on n'a pas épargné les reproches aux époques de mouvement, mais on n'a pas osé encore les accuser de stérilité.

« Puisque l'émulation doit être l'ame de la jeu-

nesse comme elle l'est de la société, il faut des écoles nombreuses, il en faut partout et pour toutes les classes : comment organiser l'éducation, l'instruction, les écoles ?

« L'homme est triple de sa nature : il est corps, il est ame, il est esprit ; nous croyons donc avoir à répondre à cette triple question : Quel est le meilleur système d'éducation physique, d'éducation morale, d'instruction ? »

Vous venez d'entendre, Messieurs, la marche que l'auteur se propose de suivre pour résoudre la question qu'il a posée et qui est la vôtre.

Le chapitre qui traite de l'éducation physique mériterait d'être lu tout entier ; je n'en citerai qu'un fragment :

« Je ne crois pas à l'omnipotence des institutions, mais leur puissance me semble démontrée par les faits. Il y a en Europe une contrée illustre dont les habitants cèdent aujourd'hui sans effort et sans honte à toutes les exigences d'un climat corrupteur, c'est l'Italie, et dans cette Italie a vécu jadis le plus grand des peuples ; dans le pays des Sybarites, des Tarentins, des Capouans, le peuple romain a cru pour la conquête de l'univers. Pourquoi cette énorme différence entre le peuple-roi et ces nations efféminées que j'ai nommées plus haut, et ces Italiens modernes dont la

mollesse fait la risée de l'Europe? Pourquoi, si ce n'est parce que les Romains eurent des institutions qui les grandirent, parce qu'ils organisèrent leurs mœurs et leur développement politique comme on organise chez nous le développement des richesses; parce qu'à l'appui des mœurs, il y eut chez eux des lois et, pour ainsi dire, un département moral, parce qu'il y eut pour toute la société ce que je réclame seulement pour la jeunesse, (*Absit verbo invidia!*) une *censure*. Les institutions avaient pu neutraliser cette influence du climat et des mœurs; et si l'on veut, sous un gouvernement constitutionnel, organiser la vie perpétuelle d'une nation, il faut seconder son jeu par des institutions secondaires de la nature de celles qui ont fait, non pas les peuples riches, mais les grands peuples; et dans ce système, c'est chose importante qu'une bonne éducation physique.

« Il faut la donner dans l'enfance, il faut aussi la conserver dans la jeunesse. L'un des moyens les plus efficaces et les plus constitutionnels de faire prévaloir les mœurs viriles sur les habitudes de boudoir, serait une nouvelle organisation de la garde nationale. Cette institution est déjà douée d'une propriété très-précieuse, savoir d'une grande élasticité. Dans les temps de troubles, elle est nombreuse, zélée; elle se résigne volontiers à la fatigue, aux privations, aux exercices militaires; dans les temps de calme, elle

s'amoindrit, se refroidit, se fait petite, et cela sans contrarier sensiblement le pouvoir. Les uns se disent : Quel besoin a-t-on de nous ? il est bon de se reposer. Le pouvoir se dit : Quel besoin ai-je d'eux ? il n'est pas mauvais qu'ils se reposent.

« Ne pourrait-on pas organiser cette élasticité ? Dans les temps calmes, dispenser les hommes mariés, les ouvriers, les hommes âgés, du service auquel on obligerait au contraire les oisifs, les célibataires, les jeunes gens ? Notre jeunesse serait, je crois, plus militaire et plus citoyenne. Notre garde nationale, considérée comme une espèce d'impôt frappant la propriété, serait aussi répartie avec plus d'équité, puisqu'on demanderait un service proportionné aux jouissances, aux loisirs, à la propriété enfin de chacun des contribuables. »

L'auteur, s'attachant ensuite à faire sentir la nécessité de l'éducation morale, envisage cette matière importante sous un triple aspect, la religion, les mœurs, le caractère :

« Tout se tient dans un état, dit-il en parlant de la religion : les lois, sans les mœurs, sont impuissantes, et sans la religion, les mœurs s'altèrent bientôt. L'homme qui n'a plus de religion a une grande force de moins pour combattre ses

passions; il est sur le point de n'avoir plus de morale. Je ne dis pas que cela doive être, je dis ce que j'ai vu.

« Les auteurs anciens nous racontent qu'Hercule encore jeune fut, en songe, arrêté dans l'embranchement de deux routes par deux déesses : la Vertu et la Volupté, qui lui firent chacune un beau discours pour l'attirer à elles. J'ai vu, moi, nos jeunes-Hercules de village hésiter de même, *in bivio*, entre l'église et le cabaret, et très-peu malheureusement se décidaient dans le sens du fils de Jupiter.

« Mais, dit-on, cela n'est vrai que pour le peuple. — Il y a un siècle, une aristocratie nobiliaire et sacerdotale s'est dit aussi : La religion est bonne pour le peuple, la morale suffit aux honnêtes gens. En conséquence, elle devint philosophe; et l'on sait quelles furent les mœurs du siècle des lumières. Ses débordements furent tels que quarante ans de malheur, les ravages du fer et du feu, des flots de sang, la tête d'un roi vertueux, celles de tant d'autres victimes, n'ont pu les expier. Aujourd'hui encore, nous voyons les fils de ces nobles, les successeurs de ces prélats poursuivis par la haine, hériter d'une irrémédiable déchéance; et pourquoi? parce que leurs pères, parce que leurs prédécesseurs ont été philosophes, parce qu'ils ont dit : La religion n'est bonne que pour le peuple, la morale suffit aux honnêtes gens.

« Chez les anciens, comme chez nous, la corruption a été contemporaine de l'incrédulité, et cela doit être, puisque les croyances sont un frein de plus.

« On s'est émerveillé des progrès de l'esprit humain; on n'a pas vu que le cœur perdait ce qu'avait gagné l'intelligence; ce qui n'était qu'un défaut d'équilibre dans les puissances de l'âme, on l'appela progrès.

« Au-dessus des liens qui unissent les membres de la même société, il faut des liens plus généraux, plus forts, il faut les liens religieux pour fortifier et la famille et la nationalité.

« Sous un gouvernement constitutionnel, l'homme a-t-il moins besoin de croyances religieuses que l'esclave des despotes? Non : à cet égard le sujet et le citoyen sont égaux.

« Seulement on paraît prendre soin des croyances superstitieuses des sujets dans l'intérêt du pouvoir; on doit conserver précieusement les croyances religieuses des citoyens dans l'intérêt de leur dignité d'hommes. Plus nous sommes libres par les lois, plus nous avons besoin d'être retenus par des liens moraux et religieux, et l'on peut appliquer aux peuples souverains ce qu'appliquait un orateur sacré aux souverains des peuples : *Ita in maximâ fortunâ, minimâ licentia est.* En Russie et dans les colonies, on a senti qu'il fallait éclairer les serfs et les nègres, avant

de leur donner la liberté civile; par la même raison, il faut que nos enfants soient moraux, soient religieux, eux qui à la liberté civile doivent réunir une haute liberté politique : *Ità ut in maximâ libertate, minima sit licentia.* »

Personne ne conteste que la morale soit nécessaire en tout temps, en tout pays, sous tous les régimes; mais, dit notre auteur :

« Vouloir la perpétuité du gouvernement constitutionnel, c'est l'engager à favoriser le développement des plus grandes vertus, comme des plus grands talents. Combien d'esprits pourtant ne voient encore dans le jeu du système représentatif que la promotion non interrompue des hommes brillant par leur esprit! Ah! ne dédaignons pas, si nous songeons à la gloire de la patrie, de faire à la vertu de belles destinées terrestres. L'émulation doit embraser les cœurs comme elle chauffe les esprits.

« Une des conséquences les plus naturelles du gouvernement constitutionnel, c'est la liberté de la parole et aussi la liberté de la presse, c'est la publicité, c'est la vie politique de chacun en présence de tous. Ceci est nouveau.

« Sous l'ancien régime, on apprenait à l'enfant toutes les vertus de la vie privée, et, à moins qu'il ne fut *né*, on lui recommandait presque de

cache sa vie, de s'inquiéter peu de l'opinion ; le clergé faisait prendre la société en horreur à la jeunesse pieuse, il fallait la fuir comme Satan lui-même, et l'asile le plus sûr contre le monde et ses pompes et ses œuvres, c'était un couvent. Là, était la porte du ciel : *hàc iter est cœlis*.

« Sous le régime constitutionnel, il est utile que les vertus, même privées, soient connues, parce que tous les citoyens peuvent devenir des hommes publics ; et c'est rendre service au pays que de divulguer les bonnes actions, d'opposer à la propagande du vice la pieuse autorité des exemples de vertu. Je dirais donc à la jeunesse noble ou opulente, je dirais à tout homme qui annoncerait des talents, ce que jadis on ne disait qu'aux princes et aux grands de la terre : « Songez que tout un peuple vous verra vivre ; vous n'êtes pas né pour vous seulement, mais aussi pour le pays. Les mêmes avantages qui vous donnent en spectacle, vous proposent pour modèles, vos mœurs formeront bientôt les mœurs publiques, et votre vie se reproduira dans le peuple, dans l'avenir. Songez-y ; grace à la presse, la gloire des bonnes actions, comme celles des talents, s'est mise à la portée des particuliers notables, des citoyens même les plus obscurs par leur position ; elle n'est plus l'apanage exclusif et trop facile des princes ; sous le nom de considération, elle s'est faite bourgeoise. Sans inquiéter

leur pays , tous les jeunes gens peuvent aspirer à se faire un nom , l'éclat des vertus rayonne plus ou moins sur tout le pays ; sous ce rapport , la presse périodique est le bulletin perpétuel de la grande nation ; à vous de le rendre digne de l'admiration de l'Europe et des suffrages de la postérité. Enfin , pour encourager les jeunes gentilshommes à bien faire dans une bataille , on leur disait autrefois : Enfants , le roi vous voit ; aujourd'hui , pour exhorter nos jeunes citoyens à bien vivre , on peut leur dire , en outre : *Enfans , le pays vous voit.* »

On doit le reconnaître , tous les régimes , tous les corps enseignants ont veillé , sinon avec un égal succès , du moins avec un zèle incontestable , à la conservation des bonnes mœurs ; mais il semble que chez nous le caractère soit à peine perfectible , tant on s'en occupe peu , tant on a fait modeste et humble , dans nos écoles , la position des maîtres qui peuvent s'en occuper avec efficacité , et cependant :

« C'est chose importante , dit notre auteur , dans un pays libre , que le caractère , et le caractère nous manque.

« Dans la paix , dans la guerre , dans les lettres , dans les sciences , dans les arts , dans l'industrie , la nation française a été grande depuis 60 ans ,

mais sous le rapport du caractère, sauf quelques exceptions, elle a offert un pauvre spectacle à l'Europe; elle est dignement représentée par ce vers d'Andrieux :

Le commun caractère est de n'en point avoir.

« Quand la tempête est violente, les matelots effrayés regardent le capitaine dont ils attendent un renfort moral contre le danger; mais, si le capitaine pâlit, les matelots s'en souviennent, et c'en est fait du gouvernement du navire. Chez nous, la tempête a été furieuse, et les matelots de France ont regardé leurs patrons, et ils ont dit : Pitié! ces gens tremblent plus que nous! depuis ce temps, l'équipage est un peu mutin.

« Il n'y a point de grandeur, soit individuelle, soit nationale, sans caractère; point de caractère sans conviction; point de conviction sans études profondes. Pour les hommes d'élite, ces études, cette conviction, ce caractère, se font d'eux-mêmes et souvent même en dépit des plus puissants obstacles; mais pour les hommes ordinaires, pour les masses, il faut rendre ces trois choses faciles, il faut organiser une éducation propre à donner de la conviction aux esprits, du caractère aux individus, de la grandeur aux nations.

« Si l'un de nos contemporains, le général Lafayette, a exercé une si honorable influence sur ses concitoyens, ce n'est pas à ses grands

talents qu'il l'a dû, ni à l'éclat de ses victoires, mais à ses convictions, à son caractère. C'est parce qu'il n'a pas varié au gré des circonstances, parce qu'il n'a été mu ni par l'ambition, ni par l'intérêt, ni par aucune autre passion ignoble, qu'il était devenu dans son pays une véritable puissance.

« Nos croyances religieuses se sont affaiblies : nos principes, soit politiques, soit philosophiques, soit littéraires, ne sont plus que des opinions. Les masses n'ont plus d'âme commune ; on ne peut plus dire avec le poète : *mens agitat molem* ; il y a encore juxtaposition, il n'y a plus société. De là, cette grande discussion qui fait toute l'occupation de nos contemporains, discussion sans unité, sans président, anarchie morale et intellectuelle, véritable confusion de langues ; de là, tant d'efforts pour réunir les hommes sous la bannière de principes communs, pour refaire des peuples comme on réorganise un régiment, pour retremper des caractères.

« La France se tut devant Napoléon, et les grandes choses succédèrent aux grands discours. Lui tombé, Louis XVIII s'en revint d'Angleterre, et nous dit : vous avez la parole ; et la discussion reprit son cours.

« On a dit que les révolutions retrempeaient les caractères, comme les guerres rendent les nations plus belliqueuses ; mais il est des guerres qui

vont jusqu'à l'extermination, et des révolutions qui amènent l'épuisement moral.

« Quand, à deux reprises, on eut tué à Rome et ceux qui tenaient ferme pour les patriciens et ceux qui soutenaient constamment la démocratie, on laissa vivre les hommes qui ne tenaient qu'à eux-mêmes : cela s'appela l'empire.

« Qu'a fait notre révolution de 1789? Elle est, je commence par le dire, admirable, elle est sublime ; mais enfin qu'a-t-elle fait? Elle a tué ceux qui avaient foi en la légitimité, tué ceux qui croyaient à la république; elle a tué ceux qui restaient fidèles à Jésus-Christ, tué ceux qui tenaient ferme pour les lois; elle a tué, en un mot, tous ceux qui ayant une foi, avaient aussi du caractère. Et qui a-t-elle épargné? Elle a épargné ceux qui ne furent fidèles ni à Jésus-Christ, ni aux lois, ni à l'ancien régime, ni aux idées nouvelles; elle a épargné ceux qui n'ayant ni foi ni loi, ne pouvaient avoir du caractère; elle a amené une époque où le père, voyant passer dans la rue un homme qui a toujours défendu les mêmes principes, dit à son fils : Vois cet homme! il est fou. »

La seconde partie du Mémoire traite de l'enseignement. Le temps ne me permet pas de vous faire des citations que vous entendriez, sans doute, avec intérêt; je me bornerai donc à lire deux pages qui montrent le germe de toutes les

idées de l'auteur sur ce point important de son travail :

« Pour l'éducation physique, nous n'avons guère eu à nous occuper que des riches, le travail, dans les classes pauvres, suppléant à l'absence de tout système ; pour l'éducation morale, on peut dire qu'elle doit être la même dans toutes les classes, quoiqu'assurément tous les individus n'aient pas occasion de remplir les mêmes devoirs. Mais en arrivant à la question de l'enseignement, j'éprouve, dès l'abord, le besoin de diviser.

« Tous les Français sont égaux en droits, mais inégaux de fait et invinciblement inégaux, soit parce que la nature veut les différences de capacité, comme les différences de taille, soit parce que les positions sociales des pères influent nécessairement sur la destinée des fils, et rendent ainsi inégaux des enfans nés, d'ailleurs, avec une aptitude égale.

« Proposer de soumettre tous les enfans de la France à un même système d'instruction, puis de les répartir, de par la loi, dans les différentes positions sociales, depuis la domesticité jusqu'à la magistrature, de placer, enfin, chacun selon sa capacité relative, ce serait émettre un projet romanesque. Il y aurait beaucoup de logique,

mais fort peu de bon sens dans ce système renouvelé de feu les saints-simoniens.

« Les lois ne s'appuyant plus sur des croyances religieuses, n'ont pas assez de prise sur la société pour l'astreindre à des mesures aussi vigoureuses.

« Tacite nous raconte qu'un peuple de la Germanie, les Suèves, je crois, reprenait tous les ans à chacun sa propriété, et faisait une nouvelle répartition du territoire national; mais ce peuple était pauvre, peu nombreux; il avait des esclaves, les propriétés étaient homogènes, et les Suèves étaient tous, pour ainsi dire, de la même condition. Pour tenter chez nous quelque chose de semblable, pour répartir les positions d'après l'épreuve des capacités intellectuelles et morales faite dans les écoles, il faudrait plus de force que n'en eut la convention.

« De pareilles théories ne peuvent se discuter convenablement qu'à Charenton ou dans un journal *excentrique*, comme disent les Anglais. Laissons-les donc; résignons-nous à l'inégalité de fait, mais restreignons de plus en plus son domaine; approchons-nous toujours d'un but que nous n'atteindrons jamais. Point de dynasties bourgeoises, point de castes de travailleurs, que toutes les supériorités soient viagères, hors la seule royauté, le point d'appui de tout le mouvement social. N'expulsons aucun des petits monarques qui trônent au comptoir, à la ban-

que, au tribunal, dans la chaire, dans l'étude ; mais donnons des rivaux à tous les héritiers présomptifs de la toge, de l'épée, de l'habit brodé ; que l'émulation vivifie la jeunesse comme la société.

« Il est des enfants qui, dès leurs premiers ans, doivent forcément prendre des habitudes laborieuses ; il leur faut de l'instruction, mais ils n'ont pas le temps de beaucoup étudier ; cette instruction sera restreinte : *enseignement primaire*.

« Il en est d'autres qui étudient pour essayer leur capacité, développer leurs moyens intellectuels, et savoir s'ils peuvent se lancer dans les carrières les plus élevées, les plus nobles, ou bien se placer dans les régions moyennes de la société ; il leur faut une instruction plus étendue qu'aux premiers : *enseignement secondaire*.

« Enfin, il faut à la société des magistrats, des administrateurs, des ingénieurs, des officiers, des avocats, des médecins ; il lui faut des jurés, des électeurs, des députés, des pairs de France ; il lui faut des poètes, des orateurs, des hommes de lettres, des artistes ; il faut une tête au corps social, d'où le besoin d'un *enseignement supérieur*.

« Ici se présentent trois points à examiner :

« 1° Comment distribuer entre ces trois sortes d'instruction les matières d'enseignement ?

« 2° Comment répartir toute l'enfance dans les trois degrés d'instruction ?

« 3° Quelles méthodes devra-t-on employer de préférence dans la transmission des idées ? »

Tels sont les titres des trois grands chapitres dans lesquels l'auteur examine avec une haute indépendance d'opinions, et avec la vigueur de pensée et de style que vous lui connaissez maintenant, tout ce qui se rattache à l'instruction des diverses classes de la société, adoptant ce qui lui paraît bien, combattant ce qui lui paraît mal, et proposant ce qui lui semble devoir être établi, pour mettre l'enseignement en parfait rapport avec les vœux et les besoins de la monarchie constitutionnelle. Votre Commission, Messieurs, persuadée que le Mémoire n° 2 : *Stimulos dedit æmula virtus*, a le mieux répondu à votre attente, vous propose de lui décerner le prix. Elle vous propose d'accorder l'accessit au Mémoire n° 7 : *Non scholæ sed vitæ descendum*, et une mention honorable aux Mémoires nos 3, 5 et 6.

Au moment où l'Université de France s'occupe elle-même de résoudre la question que vous avez proposée ; au moment où un ministre expérimenté y consacre un zèle, des talents et des vertus que les partis n'osent pas lui contester, ce ne sera pas sans fruit que vous aurez provoqué une discussion sur laquelle les con-

currents, dont les Mémoires sont sous vos yeux, ont jeté de si vives lumières; et quand vous n'auriez fait jaillir que quelques pensées utiles, vous auriez encore la satisfaction d'avoir bien mérité du pays.



.....

JUGEMENT DE L'ACADÉMIE.

L'Académie, adoptant les conclusions du Rapport, a, dans sa séance publique du mois d'août 1835, décerné une médaille d'or à M. Anot, professeur de rhétorique au Collège royal de Bordeaux, auteur du Mémoire n° 2;

Un *accessit* à M. Fritz, professeur de théologie à Strasbourg, auteur du Mémoire n° 7;

Et une mention honorable à chacun des Mémoires inscrits sous les n°s 3, 5 et 6.

L'auteur du Mémoire n° 5, M. Rivail, directeur du Lycée polymathique, à Paris, est le seul qui ait fait connaître son nom après le jugement de l'Académie.

La Commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours était composée ainsi qu'il suit :

MM. BOULLÉE, président, ancien magistrat;
GUERRE, jurisconsulte;
CLERC, professeur de mathématiques spéciales au Collège royal de Lyon;
BREDIN, directeur de l'École vétérinaire;
POLINIÈRE, docteur-médecin, président de la Société des Salles d'asile;
PÉRICAUD, bibliothécaire de la ville;
GRANDPERRET, rapporteur.

